

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, la mairie de Cevins est dotée d'un logiciel de réservation en ligne des services de cantine et de garderie scolaires, dont le système de gestion fonctionne en **prépaiement**.

Par conséquent, pour bénéficier de ces services, vous devez effectuer l'inscription de votre enfant sur **votre portail parent**¹.

La réservation est obligatoire.

Garderie

✧ Réservation au plus tard la veille avant 18h.

Si vous devez, pour un motif imprévu, laisser votre enfant à la garderie sans avoir réservé, sa présence vous sera facturée à postériori.

À l'inverse, si vous avez réservé un créneau de garderie auquel vous ne laissez pas votre enfant, votre compte en ligne sera crédité à la suite du pointage et de la facturation effectués par la mairie.

Attention : si ces deux cas deviennent trop fréquents, le conseil municipal pourra décider de majorer le tarif de présence sans réservation et d'instituer un tarif d'absence après réservation.



Cantine

✧ Réservations au plus tard le lundi avant 18h pour la semaine suivante.

Les repas étant commandés une semaine à l'avance par la mairie, les réservations de la cantine doivent être effectuées une semaine à l'avance par les parents.

⊖ **Votre enfant est malade :**

Si votre enfant est absent, le premier jour de cantine ne pourra pas être annulé.

En revanche, il convient d'avertir la mairie dès le premier jour d'absence (avant 8h40) afin que les repas des jours suivants puissent être décommandés dans les temps.

Foire aux questions

⊖ **Vous n'avez pas de carte bancaire :**

Contactez-nous afin de venir charger votre compte (paiement en chèque ou espèces) en mairie*.

⊖ **Vous n'avez pas internet :**

Contactez-nous afin de venir effectuer vos réservations en mairie*.

⊖ **Vous n'avez pas réservé dans les temps :**

Contactez-nous afin que nous réservions exceptionnellement pour vous (si les délais le permettent encore).

⊖ **Vous avez décoché une réservation par erreur :**

Le montant de la réservation vous est crédité. Vous pouvez recocher sans payer de nouveau.

*aux horaires d'ouverture de l'accueil.



MAIRIE DE CEVINS

Accueil du public :

- lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
- mardi et jeudi de 13h30 à 18h

Tél : 04 79 38 20 28

Mail : mairie.de.cevins@wanadoo.fr



¹ <https://parents.logiciel-enfance.fr/cevins>